

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 42 Vœu relatif au jardin du souvenir du cimetière du Père Lachaise.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le cimetière du Père Lachaise est le plus grand espace vert de la capitale avec ses 44 hectares, ombragé de 5 300 arbres ;

Considérant la portée touristique, esthétique, mémorielle, historique mais aussi intime du cimetière du Père Lachaise ;

Considérant que le cimetière du Père Lachaise dispose du seul jardin du souvenir parisien, depuis 1986 ;

Considérant que ce jardin du souvenir est constitué d'une bande de pelouse le long de l'allée du Mur des fédérés ;

Considérant que ce jardin du souvenir ne comporte pas de marque personnelle ou de souvenir pouvant faire office de lieu de recueillement ;

Considérant que les cendres des défunt-es sont souvent dispersées par les familles à même la pelouse sur des longues traînées par les proches endeuillés malgré l'interdiction ;

Considérant que la Ville de Paris tient à honorer ses morts dans un espace pensé et aménagé à cet effet ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Raphaëlle PRIMET et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- l'on accélère la reprise et la restauration en cours des petites chapelles qui permettent une personnalisation de la conservation des cendres,
- l'on appose un panneau indicatif à l'entrée du jardin à destination des proches endeuillés précisant que la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ne peut s'exercer que sous le contrôle d'un agent de la conservation des cimetières,
- l'on s'assure que la chaîne de chantier actuellement disposée pour protéger l'accès pendant la restauration de la pelouse ne soit pas permanente ou soit remplacée par une délimitation plus chaleureuse de type barrière amovible, esthétique et pratique.